



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

PROJET DE RÉFECTION GÉNÉRALISÉE DES ROUTES FORESTIÈRES DE SOMMET BUCHER ET DE FONTAINE ROUGE

Ce sont au total environs 799 ha de forêt bénéficiant du Régime Forestier et parcourus en coupe sur 2 communes (Château Ville-Vieille et Molineas en Queyras) qui bénéficieraient de ces travaux portant sur 2 portions : Sommet Bucher (10.01 km) et Fontaine Rouge (2.8 km).

La route de Sommet Bucher est actuellement très dégradée (nombreux trous, traces de ravinement et déformation de la chaussée...). Celle de Fontaine Rouge comporte une plateforme en terrain naturel très terreux et présente de nombreuses déformations ; pour celle-ci la nature de la chaussée ne permet pas actuellement un accès camion en tout temps dans de bonnes conditions.

En volume, de 2018 à 2029, plus de 10 700m³ sur 348 ha sont susceptibles de transiter par la route de Sommet Bucher pour la seule forêt communale de Château Ville-Vieille (4 260m³ en provenance de la forêt communale de Molineas susceptibles également de transiter par cet itinéraire d'ici 2022 (*source aménagements forestiers*)).

La mise en œuvre des travaux de desserte apporterait une plus-value certaine à la vente des bois ainsi que pour la fréquentation de l'ensemble des usagers fréquentant le site, permise par l'amélioration de la viabilité.

Les travaux proposés consistent à refaire complètement la chaussée de Sommet Bucher pour offrir une surface de plateforme régulière de 3.5 ml de largeur en apportant une attention particulière au traitement des eaux de ruissellement (nombreux renvois d'eau, devers aval, reprise de fossés...). Ils comprendront scarification, broyage, rechargements ponctuels, compactage et confection de renvois d'eau.

Sur le tronçon de Fontaine Rouge, les travaux proposés consistent à créer une chaussée empierrée pour offrir une portance supérieure à celle de la structure actuelle en terre naturelle. Largeur de plateforme 3.5ml avec attention particulière au traitement des eaux de ruissellement (passages busés, radiers...). Ils comprendront scarification, empierrement, broyage, compactage et ouvrages connexes.

Montant total de l'opération : 222 354.56 €

Montant de l'aide : 177 883.64 € dont 6 519.24€ d'aide européenne